

# L'Essentiel

de l'année  
2015



## NOTRE ASSOCIATION Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France O.D.P

**Naissance** : date de création : 27 mars 1926, impulsée par un homme de cœur. Le Commandant Guesnet, Président de la FNSPF, crée l'association en mars 1926. Cet officier visionnaire a été l'un des premiers hommes à prendre conscience des difficultés rencontrées par les familles, à la suite du décès en service commandé d'un parent Sapeur-Pompier.

**Signe particulier** : l'"Œuvre des Pupilles" est une association reconnue d'utilité publique (décret du 28 janvier 1928) et placée sous le haut patronage du Président de la République. Elle est membre du Comité de la Charte depuis 2007.

**Raison d'être** : dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, l'État vient en aide aux familles endeuillées des sapeurs-pompiers afin d'améliorer leur quotidien. Malgré l'aide étatique de l'époque, celle-ci ne compense en aucun cas la perte des ressources résultant de la disparition du parent sapeur-pompier, le plus souvent chef de famille. C'est pourquoi, dès sa création, l'Œuvre des Pupilles a pris tout son sens, en permettant une aide totale, aussi bien matérielle que morale. Aujourd'hui, l'O.D.P met tout en œuvre pour offrir aux enfants orphelins d'un parent sapeur-pompier, une vie équilibrée en vue d'une insertion plus facile dans la société.

**Missions** : l'O.D.P a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (BSPP, BMPM, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre de Solidarité Familles, l'Œuvre des Pupilles, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc...

Depuis cette année, l'ODP prend également en charge les enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé.

**Coordonnées** : Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France

32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 ☎ 01.49.23.18.34 ✉ [odp@pompiers.fr](mailto:odp@pompiers.fr)

🌐 [www.oeuvresdespupilles.fr](http://www.oeuvresdespupilles.fr)



### Mot du Président :

En 2015, 7 sapeurs-pompiers ont perdu la vie dans des actions de secours laissant à notre charge 5 orphelins supplémentaires.

En cette fin d'année, 1 368 orphelins de Sapeurs-Pompiers sont pris en charge par l'Œuvre des Pupilles, soit 907 familles.

Nous ne pourrions pas les soutenir aussi efficacement sans faire appel à la générosité publique.

Sans vos généreuses contributions, une partie de nos missions n'aurait pas pu être menée à bien.

Je tiens à vous remercier tous, généreux donateurs et Sapeurs-Pompiers, qui avez décidé de poursuivre votre engagement à nos côtés ou de nous rejoindre pour nous accompagner dans les actions de soutien que nous développons au profit de nos orphelins et de leur famille mais aussi auprès de nos collègues en difficulté. Cette année, l'ODP a décidé d'étendre son périmètre d'actions en prenant en charge les enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé.

À travers votre engagement solidaire, vous nous avez permis non seulement de pérenniser les prestations octroyées à nos pupilles, mais aussi de pouvoir raisonnablement envisager l'avenir.

Votre générosité et vos dons sont essentiels pour que nous puissions continuer à agir ensemble pour plus de solidarité. Les Sapeurs-Pompiers de France vous en sont particulièrement reconnaissants.

*Éric Faure*



### Le don en Confiance

#### L'Œuvre des Pupilles est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance

Organisation sans but lucratif, le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte reposant sur 4 grands principes :

- fonctionnement statutaire et gestion désintéressée ;
- rigueur de la gestion ;
- qualité de la communication et des actions de la collecte de fonds ;
- transparence financière.

Les organisations agréées telles que l'Œuvre des Pupilles s'engagent à respecter cette Charte et le Comité en contrôle l'application.

## NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Il constitue la déclinaison de nos missions statutaires. Pour mener ses actions de solidarité, l'O.D.P apporte des aides financières et morales aux pupilles des sapeurs-pompiers. Ces aides représentent aussi un soutien très important à des familles en situation de précarité, parfois situées aux frontières de l'exclusion.

*Qui sont les bénéficiaires de l'O.D.P ?*

### LES AIDES MATERIELLES

*(Cf ligne de CER Allocations et secours directs aux personnes)*



*L'orphelin - dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études - et sa famille*



*Le sapeur-pompier et sa famille  
En situation de précarité*



*Les enfants de Sapeurs-Pompiers  
dont le conjoint est décédé*

- Allocations trimestrielles : allocations pour les études primaires, secondaires et supérieures, contrat d'apprentissage, aide aux sans-emploi...
- Aides complémentaires : prime à la réussite d'un diplôme, aide au soutien scolaire, prime d'installation, aide au BAFA, aide à l'insertion universitaire et professionnelle, aide au permis de conduire, adhésion à la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France...
- Vacances : prise en charge intégrale des séjours des pupilles, des manifestations ponctuelles (concerts, parcs d'attractions, manifestations sportives, week-end découverte...)

Depuis 2000, en lien avec la FNSPF et la MNSPF, le dispositif Solidarité Familles permet, après étude du dossier, d'apporter un soutien financier et moral aux Sapeurs-Pompiers et à leur famille en situation de précarité (maladie, handicap, accident, chômage...)

Cette année, il a été décidé d'étendre les prestations sociales de l'ODP aux enfants des sapeurs-pompiers dont le conjoint est décédé. Cette nouvelle mesure permet à l'Œuvre des Pupilles d'étendre son champ d'entraide et de solidarité au profit de la communauté des Sapeurs-Pompiers.

### LES AIDES MORALES

*(cf ligne du CER Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie prime installation).*

- Intervention d'un psychanalyste
- Gestion de groupes de parole avec les familles
- Rassemblements des parents et des pupilles majeurs

### Nos principes de financement :

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers. L'O.D.P bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).

## *Constituer une réserve financière. Pourquoi ? Pour qui ?*

⇒ La **durée** de prise en charge d'un Pupille est en moyenne de **5 à 14 ans** (selon qu'il est issu du Service-Commandé ou Hors Service Commandé).



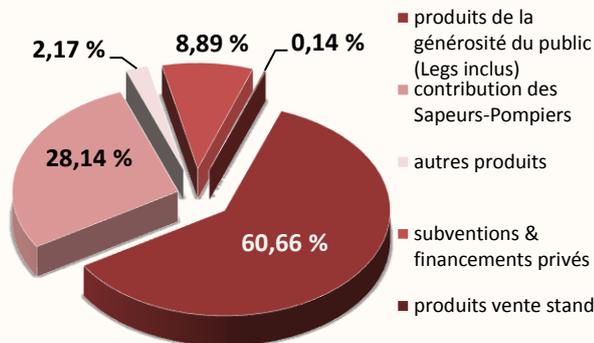
⇒ Le **coût** moyen d'un Pupille par année de prise en charge s'élève de **250 € à 2 800 €**.



Cette année, votre générosité nous a permis d'alimenter notre fonds de réserve estimé à **17 685 079,00 €**.

Ce fonds de réserve doit nous permettre, à terme, de répondre à la totalité des engagements pris par l'Œuvre des Pupilles au profit de ses ayants-droit.

## D'où proviennent les fonds ?



### Nos actions sont essentiellement financées par :

- ↳ La générosité publique sous forme
  - de legs,
  - de dons particuliers
- ↳ La contribution des Sapeurs-Pompiers

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2015 (égal au compte de résultat)		2015 %	2014 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					3 646 031
<b>1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE</b>		4 219 573	60,66	59,33	4 219 573
- dons des particuliers (non affectés)	2 120 839				
- legs encaissés	1 966 668				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	132 066				
<b>2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS</b>		1 957 594	28,14	29,00	
- participations collectives	1 380 335				
- dons spontanés des Sapeurs Pompiers	115 329				
- recettes sur manifestations	406 094				
- reversement cotisation fédérale	28 118				
- mise à disposition d'hébergements	27 718				
<b>3- SUBVENTIONS &amp; FINANCEMENTS PRIVÉS</b>		618 249	8,89	9,37	
- ministère de l'intérieur	90 000				
- subventions SDIS	202 248				
- subventions conseils départementaux	6 069				
- subventions communales	16 979				
- autres financements privés	302 953				
<b>4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		9 497	0,14	0,10	
- dont produits des actions de communication (stand)	2720				
- dont produits des hébergements en colocation	6777				
<b>5- AUTRES PRODUITS</b>		150 652	2,17	2,20	
- dont produits financiers (net d'impôt)	134 881				
- dont produits divers et autres imprévus	15 771				
<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		6 955 565	100,00	100,00	
II- REPRISES DE PROVISIONS		106 195			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
<b>VI- TOTAL GÉNÉRAL</b>		7 061 760			4 219 573
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					4 361 458
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					3 504 146

### Les produits de la générosité publique ont sensiblement augmenté

Ils représentent plus de 4 millions d'euros, soit 238 868 € de plus par rapport à l'an dernier. Ils constituent notre premier soutien puisqu'ils représentent presque 61% de nos ressources.

Les dons des particuliers restent relativement stables malgré une conjoncture économique particulièrement sensible.

Les legs continuent d'augmenter, bien que cette ressource reste, par définition, aléatoire.

Les contributions des Sapeurs-Pompiers sont en légère hausse. Ce soutien reste vital pour l'O.D.P puisqu'il constitue plus de 28 % de ses ressources.

### L'action sociale de l'O.D.P, cette année :

- + de **1 900** allocations trimestrielles scolaires versées aux enfants
- **930** primes de rentrée scolaire
- **851** primes de vacances et d'étrennes
- **341** enfants, **84** familles et **27** parents bénéficiaires de vacances
- **82** aides au permis de conduire
- **135** primes diplômes versées à nos pupilles
- **19** pupilles bénéficiaires d'une prime d'installation
- **263** dossiers présentés en Commission Sociale
- **118** ordinateurs offerts pour la rentrée scolaire

**Depuis 90 ans, l'Œuvre des Pupilles accompagne et protège les orphelins dans la vie quotidienne ; l'association permet à ces enfants meurtris de ne pas basculer vers un destin plus sombre et agit dans l'espoir de rendre une dignité à des familles entières.**

# Modèle socio-économique

2015 a été marquée par l'augmentation des ressources malgré une conjoncture économique sensible.

## Les produits de la générosité publique sont en légère augmentation (+6%)

Ils constituent notre premier soutien et représentent plus de 60% de nos ressources.

- *Les dons des particuliers restent relativement stables*

Nos fidèles donateurs ont réaffirmé leur attachement aux orphelins de Sapeurs-Pompiers. 36 068 dons ont été versés en 2015, contre 37 130 en 2014. Leur montant moyen s'élève à environ 55 € (contre 53 € en 2014).

Malgré le même nombre de messages de prospection envoyés, le nombre de nouveaux donateurs nous ayant rejoints a sensiblement diminué. Le montant moyen du don en 2015 est de 37,07€ contre 34,87 € en 2014.

Enfin, les dons réguliers par prélèvement automatique ont augmenté, tout comme le don moyen qui se situe autour de 156 € en 2015 contre 150 € en 2014.

Au total, les dons des particuliers ont atteint 2,121 millions d'euros alors que l'année précédente, ils avaient rapporté 2,212 millions d'euros.

- *Les legs continuent d'augmenter*

Ce poste est, par définition, très aléatoire et peut chaque année varier grandement à la hausse ou à la baisse.

La concrétisation d'opérations engagées depuis plusieurs années a permis cette année de recevoir 1 966 668 € contre 1 707 284 € en 2014.

Ce poste représente 27,85% des ressources de l'année 2015.

## Les contributions des Sapeurs-Pompiers stables

Ce poste est stable. Le soutien des Sapeurs-Pompiers reste vital pour notre association puisqu'il constitue 28,14 % de nos ressources.

Les participations collectives ont augmenté de plus de 11%. Les recettes sur manifestations ont diminué de plus de 22% mais cela s'explique notamment par l'organisation de certains événements qui ont représenté des ressources exceptionnelles en 2014 (course du Viaduc de Millau, concert dans l'Hérault, opération *Un pupille, un ballon, un don*). Il s'agit donc plutôt d'une augmentation inhabituelle en 2014 que d'une baisse des recettes en 2015.

## Des subventions et financements privés en légère baisse

Ce poste subit une légère baisse (1,8%), suite à une diminution de la participation des conseils départementaux. On constate toutefois une légère progression des subventions des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Enfin, les autres produits ont légèrement augmenté (2,2%) soit une hausse de 3 233 € par rapport à l'année précédente.

**Evolution du nombre de donateurs grâce à cette générosité**



**2015 confirme la tendance observée les années précédentes. La générosité publique et les contributions des Sapeurs-Pompiers constituent l'essentiel de nos moyens puisqu'ils totalisent à eux deux plus de 88% de nos ressources.**

**Le soutien de nos donateurs demeure notre premier appui et représente 60,66% des ressources de l'Œuvre des Pupilles.**

**Celui des Sapeurs-Pompiers est également vital (28,14% de nos ressources).**

**L'ODP a encore, cette année, honoré ses engagements envers ses 1 368 Pupilles et ses 907 familles**

## Des fonds utilisés de manière rationnelle

2015 a été marquée par une légère augmentation du montant des sommes consacrées aux missions sociales du fait de la revalorisation des allocations versées aux Pupilles et aux familles, de la création de nouvelles prestations et de l'augmentation des offres de vacances.

### Le budget missions sociales stable

Fin 2015, 1 368 orphelins étaient pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

⇒ Les autres charges directes liées aux allocations et secours ont augmenté légèrement. Cela s'explique par la hausse du budget consacré aux missions sociales, ce qui entraîne nécessairement une augmentation des frais. Une part importante de ce poste est aussi consacrée aux charges liées à l'entretien des appartements de l'Œuvre des Pupilles (notamment les deux occupés à plein temps par nos Pupilles étudiants).

⇒ La baisse du poste Allocations et secours directs aux personnes est essentiellement due à un nombre moins important de catastrophes naturelles survenues en France en 2015. Le dispositif Solidarité Familles est venu en aide à 12 familles, lors des inondations qui ont durement touché le département des Alpes-Maritimes. 51 familles avaient été aidées en 2014.

⇒ Les frais liés à l'organisation des vacances des Pupilles et Commissions sont en légère baisse passant de 59 307 € à 53 984€. Cette diminution s'explique notamment par l'absence d'un Rassemblement Pupilles en 2015 puisque cette manifestation a lieu seulement une année sur deux.

### Économie réalisée sur les frais de recherche de fonds

Début 2015, le Conseil d'Administration avait émis le souhait de réaliser des économies sur le poste de frais d'appel à dons qui a ainsi diminué de près de 19%.

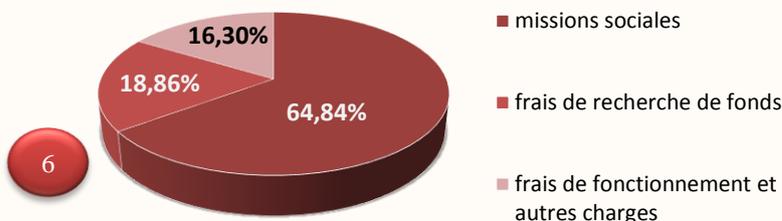
⇒ Les opérations de prospection et de fidélisation ont été internalisées, permettant ainsi une diminution des frais de recherche de fonds de près de 270 000 euros.

⇒ Cette économie est toutefois atténuée du fait que les opérations de traitement des dons reçus ont été externalisées fin 2015. Le poste Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion est, de ce fait, en légère hausse.

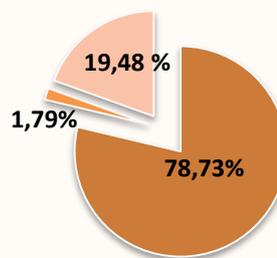
### Des frais de fonctionnement stable

⇒ Les frais de fonctionnement restent relativement stables, avec une légère hausse des frais généraux, due notamment, du fait de l'augmentation importante de l'activité de l'association au renforcement de l'équipe de salariés par le recrutement de deux agents supplémentaires.

### Répartition des emplois de l'exercice



### Missions sociales



■ allocations et secours directs aux personnes

■ frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions

■ autres charges directes liées aux allocations et secours

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2015 (égal au compte de résultat)		2015 %	2014 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015
	Détail	Total			
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>		3 014 040	64,84	62,12	3 014 040
- Allocations et secours directs aux personnes	2 372 933				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation	53 984				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	587 123				
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		876 742	18,86	22,45	876 742
Frais d'appel à la générosité du public					
- dont frais d'appel aux dons	468 056				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	408 686				
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT &amp; AUTRES CHARGES</b>		758 001	16,31	15,43	470 676
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		4 648 783	100	100	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>		0			
<b>III- CHARGES FINANCIÈRES SUR SCPI</b>		91 525			
<b>III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>		2 321 452			
<b>VI- TOTAL GENERAL</b>		7 061 760			4 361 458
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					0
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					0
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					4 361 458

En 2015, le total des dépenses a atteint 4,6 millions d'euros.

Les missions sociales représentent 65% du montant des charges, les frais d'appel public à la générosité 19% et les frais de fonctionnement 16%.

L'excédent de l'exercice a sensiblement progressé passant de 1,9 million d'euros à 2,3 millions, soit un volant de sécurité correspondant à 1 an de prestations.

# Principaux postes du Bilan 2015

Les immobilisations sont essentiellement représentées par les 7 appartements acquis par l'ODP.  
Les immobilisations financières impliquent, quant à elles, la participation de l'ODP dans le capital de l'UES Sapeurs-Pompiers de France (1 192 085 parts sur 5 244 523 parts, soit 22,73 %).

L'actif circulant est composé majoritairement de placements financiers (15 321 610 €) et de liquidités (1 410 868 €) avec un taux de rendement moyen du portefeuille de 1,15 %.

Le fonds associatif de l'ODP s'élève à 20 988 341 €.

Les dettes sont à hauteur de 676 314 €.

L'excédent de l'exercice 2015 s'élève à 2 321 452 €.

# Chiffres-clés

**En 2015, près de 65 % de nos ressources ont été consacrées au budget missions sociales.**



520 200 € → allocations trimestrielles

46 950 € → premier secours

77 904 € → aide au permis de conduire

61 021 € → dotation ordinateurs

20 850 € → prime diplôme

13 522 € → aide au soutien psychologique

242 104 € → organisation séjours vacances



**Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2015, obtenus sur simple demande écrite.**

## Des placements garantis - Des investissements sécurisés



Nos fonds sont placés dans différents organismes bancaires, sur des fonds garantis permettant de préserver le capital investi.

Cette politique de placement répond à un choix très précis du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos orphelins.

L'ODP dispose actuellement de 7 appartements dont deux sont destinés à la colocation de pupilles suivant des études supérieures sur Paris, les autres servant à héberger des pupilles et des familles de Sapeurs-Pompiers venant sur la capitale pour des formations, des hospitalisations, des entretiens d'embauche... Cette politique d'investissement permet à la fois d'élargir l'offre de notre action sociale et de sécuriser nos placements financiers (coût de l'immobilier en hausse permanente).

**En 2015, une réflexion complémentaire sur la politique de placement financier a débuté. Elle a abouti à une diversification des supports de placements. L'étude sera poursuivie dans le courant de l'année 2016.**

## Des bénévoles très investis

L'action bénévole au service des autres constitue le socle de notre action citoyenne.

Elle tient évidemment toute sa place dans notre réseau associatif où l'implication exceptionnelle des bénévoles est particulièrement importante : organisation d'événements permettant de récolter des dons au profit de l'Œuvre des Pupilles, représentation aux manifestations nationales, départementales voire locales, participation à des tâches logistiques, développement d'outils informatiques.

Ces actions sont assurées par des membres actifs de notre association, par des Jeunes Sapeurs-Pompiers et également des anciens Sapeurs-Pompiers qui continuent ainsi à s'investir dans l'esprit de leur engagement du passé. Leur investissement génère une diminution notable de nos coûts de fonctionnement. Pour l'année 2015, elle est estimée à 18 338,00 euros.

## Faire un don à l'O.D.P, c'est:

- assurer les enfants et leur famille d'un avenir plus heureux
- encourager et soutenir la grande famille des sapeurs-pompiers

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, *l'Œuvre des Pupilles permet à ses donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale sur leur don de 66%.*

Autrement dit, chaque donateur peut recevoir un reçu fiscal à déduire des impôts (article 200 du code général des impôts). Un don de 30 € en faveur de l'O.D.P ne représente, en réalité, qu'un coût de 10,20 € pour le donateur.

*Pourquoi nous vous sensibilisons au prélèvement automatique dans nos messages ?*

Voici 5 bonnes raisons de donner un peu chaque mois ou chaque trimestre :

- 1- Vous répartissez votre don sur l'année.**
- 2- Vous nous aidez à planifier nos actions**
- 3- Vous nous aidez à réduire nos frais fixes**
- 4- Vous restez informé des actions menées**
- 5- Vous restez libre de tout arrêter ou suspendre**

Il est également possible de faire un don en ligne directement sur le site internet de l'Œuvre des

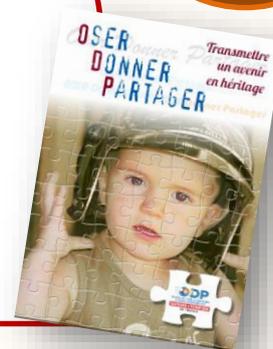
Pupilles : <http://www.pompiers.fr/oeuvre-des-pupilles/don-en-ligne>

**4 255**  
donateurs  
prélevés  
en 2015

L'ODP est également habilitée à recevoir des legs et donations. À ce titre, elle est exonérée de tous droits de succession et de mutation. Elle peut aussi être désignée comme bénéficiaire d'une assurance-vie.

Pour vous informer et vous guider, l'Œuvre des Pupilles a mis en place une brochure spécialement dédiée à ces libéralités.

Pour vous la procurer, rapprochez-vous de l'ODP au 01 49 23 18 00.



# Les temps forts 2015 de l'Œuvre des Pupilles

## Noël dans tous ses états



Le 9 décembre, 4 pupilles, âgés de 6 à 9 ans, ont été reçus à l'Elysée pour un Noël exceptionnel. Entre superbe spectacle et remise de cadeaux par le président de la République, les enfants n'étaient pas peu fiers d'avoir été invités à cette fête incroyable.

Au cours du mois de décembre, les hôtels Marriott ont égayé la fin d'année de plusieurs familles en accueillant une dizaine de mamans, accompagnées de leurs enfants. Au programme : un weekend féérique au sein de ces établissements de prestige.

Enfin, le 9 janvier, les enfants présents à l'arbre de Noël de l'ODP avaient les yeux qui brillaient, lors de la remise des cadeaux. Ceux-ci avaient été apportés au préalable par 3 500 motards ayant défilé dans les rues de la capitale, déguisés en Père Noël.



## Une année jalonnée d'évènements importants

Afin de sensibiliser cette profession à nos actions, l'ODP était présente au Congrès des Notaires, du 10 au 13 mai 2015.

Du 1<sup>er</sup> au 4 juillet, à Talence, en Gironde, les artistes avaient répondu présents, lors de la 1<sup>ère</sup> édition du Festival ODP qui a rassemblé près de 10 000 spectateurs.



Le 7 juillet, 19 Pupilles ont pris leur envol lors de la prestigieuse cérémonie de remise des Primes d'installation, à l'hôtel Marriott des Champs-Élysées.

Au cours de l'Assemblée générale de l'ODP qui s'est tenue le 25 septembre 2015 à Agen, il a été décidé d'étendre le champ d'actions de l'ODP. Désormais, les enfants de Sapeurs-Pompiers dont le/la conjoint(e) est décédé(e) sont également pris en charge par notre association.

2015 a également été l'occasion de renouveler le Conseil d'Administration. Éric Faure a été réélu Président de l'ODP, et Yves Daniel a été élu 1<sup>er</sup> Vice-Président.

## 14<sup>ème</sup> Rassemblement Parents

Les 23 et 24 mai, 72 mamans, accompagnées des membres du CA, se sont réunies dans le Tarn et ont pu, avec le concours de professionnels, échanger sur leurs difficultés quotidiennes mais aussi partager des moments forts de convivialité.



## Vacances et défi pour Pupilles et familles

En février, 7 pupilles, accompagnés de spécialistes de la montagne, se sont lancé un incroyable défi, en traversant, pendant 5 jours et en autonomie complète, les Hauts Plateaux du Vercors. Ski et bivouac en pleine nature ont rythmé cette aventure solidaire.



Tout au long de l'année, pupilles et familles ont pu goûter aux joies des vacances et savourer une évasion loin de leur quotidien. Si certains d'entre eux sont partis à la découverte des différentes régions françaises, d'autres ont eu la chance de voyager au-delà des frontières.



Une nouveauté, cette année : les weekends parents, organisés dans des capitales européennes. Les mamans ont ainsi pu profiter d'un moment de détente et de répit bien mérité, loin des tracas de la vie quotidienne. Un véritable succès !

PARRAIN, PARTENAIRES, ENTREPRISES, DONATEURS... BEAUCOUP SOUTIENNENT L'ASSOCIATION, CAR L'ŒUVRE DES PUPILLES, C'EST :

- 1 368 enfants pris en charge, représentant 907 familles
- 247 000 Sapeurs-Pompiers répartis sur l'ensemble de la France qui organisent régulièrement des actions au profit de l'ODP
  - 300 bénévoles
- 200 manifestations organisées sur le territoire national
  - 30 partenaires

### Un Parrain investi



*"L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.*

*Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner."*

*Thomas Hugues*



*" Je suis confiant car je vous connais bien, Sapeurs-Pompiers et donateurs, et je sais que nous pouvons compter sur votre solidarité et votre générosité pour que notre association poursuive sa noble tâche avec toujours autant d'efficacité. "*



*Yves Daniel, Premier Vice-Président*

# *Merci pour eux...*

Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France  
32 rue Bréguet - 75011 PARIS  
☎ 01.49.23.18.00 📠 01.49.23.18.34  
✉ [odp@pompiers.fr](mailto:odp@pompiers.fr)  
🌐 [www.oeuvredesupilles.fr](http://www.oeuvredesupilles.fr)